



Montréal, le 26 janvier 2004

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Télécopie : (418) 266-7197

Monsieur le Ministre,

Au nom du Réseau juridique canadien VIH/sida et de la Coalition des organismes québécois de lutte contre le VIH/sida (COCQ-sida) et de leurs quelque 300 membres, nous exhortons le ministère de la Santé et des Services sociaux à financer, de toute urgence, une campagne québécoise contre la stigmatisation et la discrimination en lien avec le VIH et le sida.

Les semaines qui viennent de s'écouler ont été les pires de l'histoire récente, pour les Québécois-e-s qui vivent avec le VIH/sida.

D'abord, ce fut l'insulte du cardinal Turcotte infligée à toutes les personnes séropositives, par ses commentaires appuyant l'intention de demander aux aspirants à la prêtrise de se soumettre au test du VIH, présumant que si l'on a le VIH on ne pourra s'acquitter des tâches de prêtre. Ensuite, en réaction à la « découverte » de la séropositivité d'une personne qui a pratiqué des chirurgies à l'hôpital Sainte-Justine, d'aucuns lancent des appels au test obligatoire du VIH pour les professionnels de la santé, malgré 20 ans de consensus sur le fait que ce ne serait pas la meilleure façon de protéger les patients, et malgré que le risque de transmission du VIH à un patient soit généralement infinitésimal. Puis vint s'ajouter une affirmation irresponsable et gratuite de Peter Yeomans, membre chargé de la sécurité publique au Comité exécutif de la Ville de Montréal, à l'effet qu'il ne faudra pas avoir le VIH pour aspirer à devenir policier à Montréal car on ne serait supposément pas capable de faire ce travail.

Nous sommes stupéfaits de voir à quel point plusieurs personnes qui ont de l'autorité et de l'influence, au Québec, de même qu'une grande partie des Québécois-e-s, semblent bien mal informées sur le VIH et sur les personnes vivant avec le VIH – à en juger par leurs propositions d'exclure les personnes séropositives. Le Gouvernement du Québec et la Commission des droits de la personne du Québec (à laquelle nous avons adressé une lettre lui demandant d'enquêter sur la question du test du VIH aux aspirants à la prêtrise) ont le devoir d'agir pour contrer cette stigmatisation et les préjugés qui s'y rattachent, à l'égard des personnes séropositives.

Le droit, au Canada, interdit à tout employeur de requérir le test du VIH comme préalable à l'embauche. Les lois provinciales sur les droits de la personne interdisent aussi d'exiger une telle information car cela équivaudrait à une discrimination fondée sur le handicap. Les lois sur les droits de la personne n'accordent aucune exemption à l'Église, à la police ou aux établissements de santé, pour demander un test du VIH préalable à l'embauche d'un employé potentiel. L'article 20 de la *Charte des droits et libertés de la personne* stipule qu'une distinction ou exclusion peut être non discriminatoire si elle se fonde sur « les aptitudes ou qualités requises par un emploi » ou si elle est « justifiée par le caractère [...] religieux d'une institution sans but lucratif ». Mais de toute évidence, le critère de ne pas avoir le VIH n'est pas une « aptitude » nécessaire à la prêtrise, au travail de policier ou à la pratique médicale. On peut s'acquitter des tâches de ces emplois, adéquatement, de manière sécuritaire et sans placer quiconque en situation de risque, même si l'on vit avec le VIH. En outre, si un gouvernement (provincial ou municipal) adoptait une politique de test obligatoire du VIH préalable à l'embauche, il s'agirait d'une action de l'État, ce qui signifie qu'en plus d'enfreindre la loi provinciale contre la discrimination, ce gouvernement violerait le droit à l'égalité que garantit l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Vous le savez, votre ministère estime qu'au Québec, entre 14 000 et 22 000 personnes vivent avec le VIH ou le sida, et que, chaque année, entre 800 et 1 500 autres personnes contractent le VIH. À notre époque, les traitements permettent à la majorité de ces personnes de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Ces personnes veulent travailler et contribuer pleinement à la société. Nous ne saurions permettre que des attitudes et des comportements empreints de discrimination viennent contrecarrer leurs aspirations légitimes. Au cours des dix derniers jours, nous avons reçu de nombreux appels de personnes séropositives et de leurs médecins, qui nous ont signalé les graves retombées d'affirmations malencontreuses de plusieurs personnages publics et d'autant de gens ordinaires. Un grand nombre des Québécois-e-s séropositifs se sentent abandonnés, rejetés par l'Église, par la Ville de Montréal et par bien des journalistes et des médias.

Si le Gouvernement du Québec négligeait de financer une campagne pour lutter contre les attitudes stigmatisantes et discriminatoires qui semblent se généraliser à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida, nous craignons sérieusement d'assister à une recrudescence de pratiques et actes discriminatoires à leur égard.

Nous vous exhortons à agir concrètement et sans délai.

Espérant recevoir de vos nouvelles sous peu, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Ralf Jürgens
directeur général
Réseau juridique canadien VIH/sida

417, rue Saint-Pierre, bureau 408
Montréal (Québec) H2Y 2M4
tél : (514) 397-6828
télééc. : (514) 397-8570



Lyse Pinault
directrice générale
COCQ-sida

1, rue Sherbrooke Est
Montréal, (Québec) H2X 3V8
tél : (514) 844-2477
télééc. : (514) 844-2498

p.j. : Test du sérodiagnostic du VIH et confidentialité : rapport final

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) est un organisme de charité engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement des politiques. Nous faisons la promotion de réactions au VIH/sida qui appliquent les Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de la personne; respectent les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et de celles autrement affectées; favorisent les efforts de prévention du VIH; favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH/sida; réduisent les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés; et luttent contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne. Nous produisons et favorisons l'accès à une information et une analyse précises et à jour sur les questions d'ordre juridique, éthique et de politiques soulevées par le VIH/sida, au Canada et à l'échelle internationale.

La **COCQ-sida** (www.cocqsida.com) regroupe les organismes communautaires québécois impliqués dans la lutte contre le sida en coalition, afin de favoriser l'émergence et le soutien une action concertée. Sa vocation est de susciter, soutenir et consolider l'action communautaire face à la lutte contre le sida sur le territoire québécois. La COCQ-Sida a été créée pour: regrouper les organismes communautaires concernés par le sida, solidariser les gens, unir les démarches, les actions et les ressources impliquées tout en respectant l'autonomie de chacun des groupes-membres.